

## EXEMPLE DE DOCUMENT POUR RÉFÉRENCE UNIQUEMENT

### CONTRAT D'ADHÉSION D'INSTITUTION ORACLE ACADEMY

Le présent contrat d'adhésion à l'institution avec Oracle Academy (" Contrat ") est conclu entre Lorem Ipsum (" Oracle ") et l'entité qui a signé ou accepté sous le présent contrat (" Vous ") pour la fourniture et l'utilisation des avantages.

#### 1. DÉFINITIONS

- « Site Web Academy » désigne le site Web Oracle situé à l'adresse <https://academy.oracle.com>.
- Le terme « Accrédité » désigne un programme pédagogique ou une institution qui respecte des normes pédagogiques particulières établies par l'instance dirigeante pertinente.
- Le terme « Avantages » désigne les Logiciels, les Services, les Formations et le Matériel fournis au titre du présent Contrat conformément à la description des logiciels institutionnels Oracle Academy alors en vigueur, indiquée à la page <https://academy.oracle.com/en/membership-benefits.html>. Oracle peut de temps à autres et à son entière discrétion publier des modifications aux Avantages et à la description des logiciels.
- Le terme « Classe » désigne une classe pédagogique que (i) Vous dispensez aux Étudiants conformément au présent Contrat ; (ii) qui inclut l'utilisation des Avantages , (iii) qu'un Formateur enseigne dans le seul but d'enseigner aux Étudiants dans le cadre de Votre programme standard sous Vos formats de classe standard ; et (iv) que Vous dispensez dans le cadre du programme pédagogique Accrédité.
- Le terme « Formateur » désigne une personne que Vous autorisez à enseigner une Classe et qui répond aux exigences de l'article ci-dessous intitulé *Vos Responsabilités*. Chaque Formateur devra s'inscrire sur le site Web Academy pour s'identifier comme personne autorisée par Vous-même à enseigner une Classe et pour obtenir l'accès aux Avantages concernés.
- Le terme « Matériel du Formateur » désigne le matériel pédagogique fourni par Oracle au titre du présent Contrat pour permettre aux Formateurs d'enseigner les Classes.
- Le terme « Matériel » désigne collectivement le Matériel du Formateur et le Matériel de l'Étudiant.
- Le terme « Logiciels » désigne (a) les logiciels Oracle détenus ou distribués et mis à Votre disposition par Oracle pour téléchargement, (b) toute la Documentation de Logiciels ; (c) toutes les mises à jour de logiciels acquises par le biais du support technique, et (d) les applications basées sur le Web qu'Oracle peut héberger à distance afin que Vous puissiez y accéder et les utiliser en vertu du présent Contrat, fournies par Oracle à son entière discrétion. Les Logiciels alors applicables sont identifiés dans les Avantages.
- Le terme « Documentation du Logiciel » fait référence au manuel d'utilisation des Logiciels et aux manuels d'installation du Logiciel. La Documentation du Logiciel peut être livrée avec les Logiciels. Vous pouvez accéder à cette documentation en ligne à l'adresse <http://oracle.com/documentation>.
- Le terme « Conditions Distinctes » désigne les conditions de licence distinctes qui figurent dans la Documentation du Logiciel, ou les notices ou fichiers Readme et qui s'appliquent à la Technologie de Tiers sous Licence Distincte.
- Le terme « Technologie Tiers sous Licence Distincte » désigne une technologie d'une tierce partie à laquelle est concédée une licence au titre des Conditions Distinctes et non au titre des termes du présent Contrat.
- Le terme « Services » désigne les services fournis par Oracle dans le cadre des Avantages, qui peuvent inclure le Matériel (définis ci-dessus), les Formations, les services d'hébergement à distance, le support technique ou d'autres services Oracle.
- Le terme « Étudiant » désigne un étudiant inscrit à une Classe.
- Le terme « Matériel de l'Étudiant » désigne le matériel fourni par Oracle au titre du présent Contrat pour leur utilisation par les Étudiants dans le cadre de la Classe concernée.
- Le terme « Formations » désigne toutes les formations à distance ou en personne fournies à Vos Formateurs par Oracle ou un partenaire Oracle Academy autorisé concernant l'utilisation des Logiciels, des Avantages et du Matériel.

#### 2. OBLIGATIONS D'ORACLE

Oracle fournira les Avantages pour une utilisation par Vos Formateurs et Étudiants sous réserve des conditions générales du présent Contrat.

### 3. VOS OBLIGATIONS

Vous devez respecter toutes les obligations de membres concernant l'utilisation des Avantages qui sont détaillés sur le Site Web Academy ou à la page <https://academy.oracle.com/en/membership-benefits.html>. Oracle peut modifier ces obligations et ces exigences à sa seule discrétion, après Vous avoir envoyé une notification avec un préavis d'au moins trente (30) jours. Oracle peut demander une validation supplémentaire de l'éligibilité de Vos Formateurs ou de Vos Étudiants à utiliser tout Avantage, et se réserve le droit de refuser, à sa seule discrétion, des demandes de Votre part d'utiliser lesdits Avantages. Vous convenez que vous serez responsable de la conformité de chaque Formateur et de chaque Étudiant avec le présent Contrat sauf comme indiqué dans l'article ci-dessous intitulé *Contrat de Licence des Étudiants*.

### 4. DROITS CONCÉDÉS

Sous réserve du respect des stipulations du présent Contrat, Vous disposez d'un droit non exclusif et non cessible ainsi que d'une licence aux fins suivantes :

1. l'accès aux Avantages et leur utilisation, uniquement aux fins d'enseignement de Classes dans une institution pédagogique Accréditée (ladite utilisation exclut spécifiquement Votre utilisation à des fins de traitement des données, à des fins professionnelles, commerciales, de production ou toute autre fin) ;
2. permettre à chaque Formateur d'accéder aux Avantages et de les utiliser exclusivement afin d'enseigner une Classe et;
3. permettre à chaque Étudiant d'une Classe d'accéder aux Avantages et de les utiliser exclusivement afin de participer à une Classe.

Si Oracle met à Votre disposition certains Avantages basés sur le cloud, Vous convenez que vous êtes liés par les conditions générales applicables à ces Avantages, indiqués à l'adresse <https://academy.oracle.com/en/membership-benefits.html>, et par d'autres conditions générales qui peuvent être présentées au moment où Vous accédez auxdits Avantages. À tout moment au cours de la période de services de tout Avantage basé sur le cloud, Vous devez conserver une adhésion en cours et valide à Oracle Academy. Si le présent Contrat expire ou est résilié, la période de services et votre droit d'utilisation des Avantages basés sur le cloud prendront immédiatement fin. Les services cloud Oracle sont décrits et régis par les caractéristiques des services en vigueur. Les services cloud sont fournis en fonction des conditions générales d'Oracle concernant les services cloud concernés au moment de leur commande ; ces conditions générales sont soumises à modification.

Oracle peut annuler ou reporter une Formation, de même qu'arrêter ou revoir les Avantages, ou encore modifier la structure des redevances dues au titre des Avantages, le cas échéant, à tout moment et à sa seule discrétion. Votre utilisation de certains Avantages peut nécessiter Votre acceptation des conditions générales supplémentaires auprès d'Oracle.

### 5. RESTRICTIONS RELATIVES À LA DISTRIBUTION

Sous réserve du respect des conditions du présent Contrat, Vous pouvez distribuer du Matériel :

1. à chaque Étudiant d'une Classe exclusivement afin qu'il puisse suivre cette Classe, et
2. au formateur qui enseigne la Classe concernée dans le seul but de diriger cette Classe.

Vous pouvez télécharger le Matériel directement à partir d'Oracle uniquement. Oracle peut, à sa seule discrétion, cesser d'apporter un support pour le Matériel. Vous pouvez copier les Logiciels pour Votre utilisation sous licence afin d'enseigner la Classe concernée.

Vous avez le droit d'héberger les Logiciels aux seules fins d'enseigner les Classes, à condition que Vous rendiez les Logiciels accessibles de façon sécurisée uniquement aux Étudiants inscrits à l'offre. Vous avez le droit de contracter des services d'hébergement avec un tiers à condition (a) qu'un tel accord soit conforme à ce Contrat dans ses conditions de protection et d'utilisation des Logiciels, (b) que tous les services d'hébergement de Logiciels soient uniquement destinés à Votre bénéfice et utilisation, et (c) que Vous demeuriez entièrement responsable de l'exécution du fournisseur de services d'hébergement tiers. Oracle n'aura aucune responsabilité envers Vous ou tout tiers pour des réclamations concernant Vos services d'hébergement.

### 6. CONTRAT DE LICENCE ÉTUDIANT

Les Étudiants seront responsables de leur utilisation des Logiciels sur leur ordinateur personnel et/ou sur d'autres appareils, à condition qu'ils acceptent au préalable le Contrat de Licence Étudiant d'Oracle fourni par Oracle. Vous

ne devez pas autoriser les Étudiants à installer des copies des Logiciels sur leurs ordinateurs personnels et/ou d'autres appareils ou sur des ordinateurs qui ne restent pas dans Vos locaux (à l'exclusion des ordinateurs qui restent dans Vos locaux, par exemple dans un laboratoire informatique), ni le leur permettre, à moins que chacun desdits Étudiants n'ait accepté le Contrat de Licence Étudiant Oracle avant l'obtention et l'installation des Logiciels. Aux fins du présent Contrat, Vos locaux ne comprennent pas les dortoirs ou d'autres salles destinées à l'hébergement ou à la restauration.

## **7. PROPRIÉTÉ ET RESTRICTIONS**

Oracle ou ses concédants de licence conservent la propriété exclusive des Logiciels et du Matériel, ainsi que l'ensemble des droits de propriété intellectuelle qui s'y rapportent. Oracle conserve la propriété exclusive de tout produit développé par Oracle, ainsi que l'ensemble des droits de propriété intellectuelle qui s'y rapportent, et qui Vous est fourni au titre du présent Contrat dans le cadre des Services.

Les Logiciels peuvent comprendre ou exiger l'utilisation de technologies de tiers qui sont fournies avec les Logiciels. Oracle peut transmettre certains avis dans la Documentation du Logiciel, les fichiers Readme ou les notifications relatives à ces technologies de tiers. La technologie de tiers Vous est cédée sous licence au titre des stipulations du présent Contrat ou, si cela est spécifié dans la Documentation du Logiciel, les fichiers Readme ou les notifications, au titre de Conditions Distinctes. Vos droits d'utilisation de la Technologie de Tiers sous Licence Distincte au titre de Conditions Distinctes ne sont restreints d'aucune façon par le présent Contrat. Cependant, par souci de clarté, nonobstant l'existence d'un avis, toute technologie de tiers ne constituant pas une Technologie de Tiers sous Licence Distincte est considérée comme faisant partie des Logiciels et Vous est cédée sous licence au titre des conditions du présent Contrat.

Vous ne pouvez pas :

- retirer ou modifier toute mention figurant sur les Logiciels, ou tout avis de droit de propriété intellectuelle d'Oracle ou de ses concédants de licences ;
- mettre les Logiciels, le Matériel ou les livrables résultant des Services à disposition des tiers de quelque manière que ce soit pour utilisation dans les opérations internes des tiers ;
- causer ou permettre l'ingénierie à rebours (sauf si requis par la loi pour l'interopérabilité), le démontage ou la décompilation des Logiciels (l'interdiction qui précède comprend, sans toutefois s'y limiter, l'examen des structures de données ou de matériel similaire produit par les Logiciels) ; ou
- divulguer les résultats de tests de performance des Logiciels ou des Services sans le consentement écrit préalable d'Oracle.

## **8. SUPPORT**

Pendant la durée du présent Contrat, Vous pouvez recevoir le support suivant :

1. support aux adhérents et pour les applications basées sur le Web ;
2. support technique pour les Logiciels en vertu des conditions générales de support technique d'Oracle alors en vigueur, consultables à la page <http://oracle.com/contracts>. Les conditions générales de support technique font partie intégrante du présent Contrat et peuvent être modifiées à la discrétion d'Oracle. Toutefois, les modifications ne se traduiront pas par une réduction importante du niveau de support technique des Logiciels sous support pendant la durée du présent Contrat.

## **9. REGISTRES ET AUDITS**

Vous devez tenir des livres et registres liés à l'enseignement de Classes au titre du présent Contrat, conformément aux normes de tenue de registres en vigueur dans Votre juridiction, le cas échéant. Après une notification écrite avec un préavis d'au moins quarante-cinq (45) jours, Oracle peut auditer Vos Classes et Votre utilisation des Logiciels, des Services et du Matériel, ainsi que de tout autre support acquis par Vous-même au titre du présent Contrat. Vous acceptez de coopérer pour cet audit et de fournir à Oracle une aide raisonnable et un accès aux informations. Vous convenez qu'Oracle ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des frais que Vous pourrez encourir en coopérant à l'audit. Si l'audit établit une non-conformité avec le présent Contrat, Vous acceptez d'y remédier (notamment de payer les redevances pour les licences de Logiciels supplémentaires) dans les 30 jours suivant la notification écrite de ladite non-conformité. Si Vous ne remédiez pas à la non-conformité, Oracle peut mettre fin (a) aux Services (y compris le support technique), (b) aux licences de Logiciels et/ou (c) au présent Contrat.

## **10. DURÉE ET RÉSILIATION**

Le présent Contrat entre en vigueur dès que Vous le signez ou en acceptez de quelque autre manière les conditions, ainsi qu'après son acceptation par Oracle, et restera en vigueur pendant deux (2) ans. Après expiration de ladite période de deux (2) ans, le présent Contrat est automatiquement renouvelé pour une période de deux (2) ans supplémentaires, à moins que l'une des parties fasse le choix de résilier le présent Contrat en fournissant à l'autre partie une notification écrite avec un préavis d'au moins six (6) jours avant la date d'expiration concernée ou à moins qu'Oracle ne propose plus le renouvellement du programme Oracle Academy.

Dans le cas où le présent Contrat expire ou est résilié pour un motif quelconque, tous les Avantages, ainsi que l'ensemble des droits et/ou licences des Logiciels, du Matériel et des Services au titre du présent Contrat, sont automatiquement résiliés.

Chacune des parties peut à tout moment résilier le présent Contrat pour convenance par notification écrite avec un préavis de quatre-vingt-dix (90) jours. Par ailleurs, un Formateur peut résilier son compte associé à Votre institution ou émis au titre du présent Contrat, à sa seule discrétion. Si un Formateur résilie son compte et est le seul inscrit de Votre institution au titre du présent Contrat, le présent Contrat est automatiquement résilié. En outre, dans le cas où un Formateur se comporte d'une manière qu'Oracle, à sa seule discrétion, juge non professionnelle ou non conforme à l'intention du présent Contrat pendant l'enseignement d'une Classe ou la participation à une formation, Oracle se réserve le droit de résilier le présent Contrat ou de mettre fin à la participation du Formateur après Vous avoir envoyé une notification écrite, en vigueur à compter de la date de la notification. Par ailleurs, Oracle pourra résilier immédiatement le présent Contrat dans le cas où elle juge, à sa discrétion raisonnable, que Votre compte d'adhésion n'a pas été actif pendant une période prolongée. Sinon, si l'une ou l'autre des parties enfreint une clause substantielle du présent Contrat et ne parvient pas à remédier à cette violation dans les trente (30) jours suivant la notification écrite dénonçant ledit manquement, la partie défaillante est en défaut et la partie non défaillante peut résilier le présent Contrat.

Les stipulations qui restent en vigueur après la résiliation comprennent les stipulations relatives à la limitation de la garantie et à la limitation de responsabilité, ainsi que d'autres stipulations qui, par nature, sont destinées à rester en vigueur. À la résiliation ou l'expiration du présent Contrat, Vous devrez renvoyer ou détruire tous les Logiciels et le Matériel mis à Votre disposition et à celle de Vos Formateurs et Étudiants au titre du présent Contrat.

## **11. GARANTIES ET EXCLUSIONS**

**LES LOGICIELS, LE MATÉRIEL ET LES SERVICES SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT » SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE. ORACLE DÉCLINE TOUTE GARANTIE ET CONDITION, EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT LES GARANTIES ET CONDITIONS IMPLICITES D'ABSENCE DECONTREFAÇON, DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. VOUS NE POUVEZ FOURNIR AUCUNE GARANTIE AU NOM D'ORACLE.**

Vous déclarez et garantissez que Votre acceptation de l'adhésion au programme Oracle Academy gratuit et/ou aux Avantages (i) n'influence pas les marchés publics ou toute décision publique ; et (ii) est autorisée au titre de Vos lois, réglementations et conditions générales internes locales en vigueur.

## **12. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

**AUCUNE DES PARTIES NE POURRA ÊTRE TENUE POUR RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, OU DE TOUTES PERTES DE BÉNÉFICE OU DE CHIFFRES D'AFFAIRES, DE DONNÉES OU D'USAGE DE CES DERNIÈRES PAR VOUS OU PAR UN TIERS, DANS LE CADRE CONTRACTUEL OU DÉLICITUEL, MÊME SI ORACLE A ÉTÉ AVERTI DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES. LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE D'ORACLE POUR TOUS DOMMAGES DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT OU LIÉS À CELUI-CI, OU DÉCOULANT DE VOTRE COMMANDE OU LIÉS À CELLE-CI, NE PEUT EN AUCUN CAS DÉPASSER LE MONTANT DES REDEVANCES QUE VOUS AUREZ PAYÉES À ORACLE AU TITRE DU PRÉSENT CONTRAT OU MILLE DOLLARS AMÉRICAINS (930 EUR), LE PLUS ÉLEVÉ DE CES DEUX MONTANTS ÉTANT RETENU. LE PRÉSENT CONTRAT REPARTIT LE RISQUE ENTRE LES PARTIES. LES PRIX CONVENUS REFLÈTENT CETTE RÉPARTITION DU RISQUE ET LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ QUI EN RÉSULTE.**

### **13. CONFIDENTIALITÉ**

En vertu du présent Contrat, les parties peuvent avoir accès à des informations confidentielles de l'autre partie (les « Informations Confidentielles »). Les parties conviennent de ne divulguer que les informations nécessaires à l'exécution des obligations au titre du présent Contrat. Les Informations Confidentielles doivent être limitées aux conditions du présent Contrat et aux informations nécessaires à l'exécution des obligations au titre de ce Contrat qui sont clairement identifiées comme confidentielles au moment de la divulgation.

Les Informations Confidentielles d'une partie excluent toute information qui : (a) relève ou est sur le point de relever du domaine public sans que cela soit imputable à un acte ou à une omission de l'autre partie ; (b) était en possession légitime de l'autre partie avant la divulgation et n'avait pas été obtenue par l'autre partie, directement ou indirectement, auprès de la partie divulgatrice ; (c) est de plein droit divulguée à l'autre partie par un tiers sans qu'une limitation soit imposée à la divulgation ; ou (d) est élaborée de manière indépendante par l'autre partie.

Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer les Informations Confidentielles de l'autre partie à des tiers autres que ceux énoncés dans la phrase suivante pour une période de trois (3) ans à compter de la date de divulgation. Nous pouvons divulguer des Informations Confidentielles uniquement aux salariés, mandataires ou sous-contractants qui en ont besoin pour les protéger contre toute divulgation non autorisée d'une manière non moins protectrice qu'au titre de ce Contrat. Rien ne saurait empêcher l'une ou l'autre partie de divulguer les conditions du présent Contrat dans le cadre de toute procédure judiciaire découlant dudit Contrat ou en lien avec celui-ci, ni de divulguer les Informations Confidentielles à une entité gouvernementale si la loi l'y oblige.

### **14. LOGO ET MARQUES ORACLE**

Oracle Vous concède un droit non exclusif et non cessible ainsi qu'une licence pour utiliser, pendant la durée du présent Contrat, le logo Oracle Academy sur Vos supports marketing, exclusivement à des fins de promotion des Classes en conjonction avec Vos autres offres de classes. Votre utilisation du logo Oracle Academy doit être strictement conforme aux Directives relatives au Logo Oracle Academy indiquées à l'adresse [https://academy.oracle.com/pages/academy\\_guidelines.pdf](https://academy.oracle.com/pages/academy_guidelines.pdf). Vous ne devez pas utiliser le logo Oracle Academy d'une façon qui présente de manière inexacte Votre relation avec Oracle, qui est autrement trompeuse ou qui donne une image négative d'Oracle. Tous les produits et services en lien avec lesquels vous utilisez le logo Oracle Academy doivent être conformes aux normes de qualité d'Oracle et respecter ou dépasser les règles de l'art. Vous devez coopérer avec Oracle pour permettre l'examen de Votre utilisation du logo Oracle Academy et de la conformité aux normes de qualité d'Oracle. Si Oracle, à sa seule discrétion, détermine que Votre utilisation du logo Oracle Academy n'est pas conforme au présent Contrat, Vous devez rapidement modifier ou interrompre Votre utilisation du logo Oracle Academy comme l'exige Oracle. Oracle peut modifier le logo Oracle Academy et les Directives relatives au Logo Oracle Academy et, à la suite d'une notification raisonnable d'Oracle, Vous devez rapidement modifier votre utilisation du logo pour vous conformer à ladite modification du logo Oracle Academy ou des Directives relatives au Logo Oracle Academy. Vous reconnaissez qu'aucun droit ne Vous est octroyé en ce qui concerne les marques Oracle sauf tel qu'expressément indiqué aux présentes et Vous acceptez que toute utilisation du logo Oracle Academy par Vous sera au seul profit d'Oracle. Vous vous engagez à fournir une assistance raisonnable à Oracle pour la protection et les poursuites judiciaires des marques Oracle. Vous vous engagez à ne pas utiliser les marques Oracle ou des dérivés pouvant prêter à confusion (y compris « Ora ») comme partie de Vos marques, noms de produits, noms de services, nom de société ou adresses Internet.

### **15. EXPORTATION**

Les lois et réglementations des États-Unis sur le contrôle des exportations et les sanctions économiques (« Lois sur les Exportations ») ainsi que toutes les autres lois et réglementations locales pertinentes en matière d'exportation s'appliquent aux Logiciels, au Matériel et aux Avantages. Vous acceptez que ces lois régissent Votre utilisation des Logiciels (y compris des données techniques) et des Services livrables fournis au titre de ce Contrat, et Vous vous engagez à respecter toutes ces lois et réglementations sur l'exportation (y compris les réglementations « dites d'exportation » et « dites de réexportation », qui limitent l'accès aux technologies contrôlées d'Oracle par les citoyens de pays ou territoires interdits, où qu'ils soient). Vous vous engagez à ce qu'aucune donnée, aucune information, aucun Logiciel et/ou aucun Matériel résultant des Services ou dérivé directement de ceux-ci ne soit exporté directement ou indirectement en violation desdites lois et ne soit utilisé à des fins interdites par lesdites lois, notamment la prolifération d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques ou le développement de technologies de missiles.

## **16. PARTICIPATION ET CONFIDENTIALITÉ**

Oracle peut collecter et partager certaines informations auprès de Vous-même, Vos Formateurs et Vos Étudiants dans le cadre de Votre inscription à certains produits et services et de leur fourniture par Oracle. En ce qui concerne les informations ainsi collectées, Oracle se conforme aux Conditions générales de Confidentialité d'Oracle, dont la version en vigueur est indiquée à l'adresse <http://www.oracle.com/privacy>.

Vous acceptez qu'Oracle puisse faire connaître Votre participation dans l'Annuaire des Membres de l'Oracle Academy. Oracle peut Vous autoriser et autoriser Vos Formateurs inscrits au titre de Votre adhésion à consulter des informations au sujet des Étudiants et d'autres Formateurs inscrits au titre de Votre adhésion afin de faciliter l'adhésion de Votre institution et la livraison de certains produits et services de la part d'Oracle. Conformément au paragraphe suivant, Vous ne devez pas fournir d'informations personnelles concernant des Étudiants mineurs. Vous attestez également que Vous avez fourni les avis requis et obtenu les consentements et autorisations de Vos Formateurs et Étudiants concernant ce qui précède.

Oracle est une société qui s'attache à répondre aux besoins des entreprises et ne fait généralement pas la promotion ni le marketing de ses services auprès de mineurs. Toutefois, Oracle Academy étant un programme éducatif, les Avantages associés peuvent être utilisés par les adhérents audit programme en vue de la prestation de services éducatifs à des mineurs. Vous ne devez pas fournir d'informations personnelles concernant des mineurs à Oracle en relation avec le présent Contrat, et notamment pas de données régies par le Family Educational Rights and Privacy Act (FERPA). Si Vous pensez qu'Oracle a par erreur ou de façon non intentionnelle collecté des informations personnelles sur un mineur sans disposer du consentement approprié, veuillez le signaler à Oracle en renseignant le Formulaire de Demande relative à la Confidentialité des Données disponible à l'adresse <http://www.oracle.com/privacy> afin qu'Oracle puisse rapidement supprimer lesdites informations et effectuer toute autre correction nécessaire.

## **17. INTÉGRALITÉ DU CONTRAT**

Vous convenez que le présent Contrat et les informations qui y sont intégrées par renvoi écrit (notamment toute référence aux informations disponibles à une adresse URL donnée ou dans les Conditions générales données) constituent le contrat complet pour ce qui est des Avantages, et que le présent Contrat annule et remplace tous les contrats ou déclarations antérieurs ou contemporains, écrits ou oraux, concernant lesdits Avantages. Si une quelconque stipulation du présent Contrat est jugée non valide ou inapplicable, les autres stipulations resteront en vigueur et ladite stipulation sera remplacée par une stipulation cohérente avec l'objet et le but du présent Contrat. Il est expressément convenu que les conditions du présent Contrat et de tout bon de commande client Oracle annulent et remplacent les conditions de tout bon de commande client ou autre bon de commande non Oracle, et qu'aucune condition figurant dans un tel bon de commande client ou autre bon de commande non Oracle ne s'applique aux logiciels et/ou services commandés. Sauf stipulation expresse contraire des présentes, le présent Contrat ne peut pas être modifié et les droits et les restrictions qu'il vise ne peuvent pas être modifiés ou supprimés, sauf par écrit avec signature ou autorisation en ligne de Vos représentants autorisés et de ceux d'Oracle. Toute notification requise au titre du présent Contrat doit être remise à l'autre partie par écrit.

## **18. AUTRES CONDITIONS**

Oracle est un co-contractant indépendant et les parties déclarent qu'aucune collaboration, coentreprise ou relation de mandat n'existe entre nous. Aucune des parties ne déclarera avoir la qualité pour assumer ou créer une obligation, qu'elle soit expresse ou implicite, au nom de l'autre partie, ni pour représenter l'autre partie en tant que mandataire, salarié, franchisé ou en toute autre qualité. La relation entre les parties n'est pas exclusive.

Si le Ministère de l'Éducation (MOE) ou l'organisation équivalente dans Votre pays Vous contrôlant a signé un contrat de collaboration pour l'Oracle Academy (« Contrat de Collaboration pour l'Oracle Academy »), et si vous êtes répertorié dans le Contrat de Collaboration, ce Contrat remplacera et prévaudra sur le présent Contrat en ce qui concerne les conditions contradictoires pendant la durée applicable dudit Contrat de Collaboration. Vous convenez que Vous avez examiné les conditions dudit Contrat de Collaboration et que toute condition contradictoire servira à modifier le présent Contrat de sorte que les conditions contradictoires du Contrat de Collaboration s'appliquent pleinement au présent Contrat de plein effet.

Le présent Accord est régi par Lorem ipsum.

Si vous avez un litige avec Oracle ou si vous êtes soumis à l'insolvabilité ou à d'autres procédures juridiques similaires, vous enverrez rapidement un avis écrit à : Lorem ipsum.

Vous ne pouvez pas céder le présent Contrat ou donner ou transférer les Logiciels, Services et/ou tout Avantage ou un droit sur ces derniers à une autre personne ou entité.

Oracle pourra céder ou transférer de quelque manière que ce soit tout ou partie de ses droits et obligations au titre du Contrat et de tout bon de commande au bénéfice d'un tiers ; et se trouvera libéré de ses obligations au titre du Contrat et de tout bon de commande à compter de la date d'effet de la cession.

À l'exception des actions pour non paiement, conduite non professionnelle d'un Formateur, violation des obligations de confidentialité ou violation des droits de propriété d'Oracle, aucune action, sous quelque forme que ce soit, découlant de ce Contrat ou s'y rapportant ne peut être intentée par l'autre partie plus de deux (2) ans après la survenue de la cause d'action.

La loi Uniform Computer Information Transactions Act ne s'applique pas au présent Contrat. Vous comprenez que les partenaires commerciaux d'Oracle, y compris les entreprises tierces retenues par Vous pour la fourniture de services d'hébergement, sont indépendants d'Oracle et ne sont pas des mandataires d'Oracle. Oracle n'est responsable de, ni liée par, aucun acte d'un partenaire commercial quelconque, à moins que le partenaire commercial ne fournisse des services en tant que sous-traitant d'Oracle au titre du présent Contrat.

En ce qui concerne les logiciels (i) qui font partie des Logiciels, (ii) que Vous recevez de la part d'Oracle sous forme binaire et (iii) qui sont concédés en vertu d'une licence open source (logiciel libre) Vous accordant le droit de recevoir le code source dudit binaire, Vous pouvez obtenir une copie du code source concerné à l'adresse <https://oss.oracle.com/sources/> ou <http://www.oracle.com/goto/opensourcecode>. Si le code source de ces logiciels ne Vous a pas été fourni avec le fichier binaire, Vous pouvez également recevoir une copie du code source sur un support physique en envoyant une demande écrite conformément aux instructions de l'article « Offre Écrite pour le Code Source » de ce même site Web.

Dernière mise à jour le 22 août 2022